

**Document WSIS-II/PC-2/DT/5-F**  
**24 février 2005**  
**Original: anglais**

## **Président du Sous-Comité du PrepCom-2 du SMSI**

### COMPILATION DES OBSERVATIONS FORMULEES QUANT AU CHAPITRE QUATRE DE LA PARTIE OPERATIONNELLE

NOTE – Texte nouveau en gras. Texte supprimé: ~~supprimé~~. [Observations en italiques.]

<b>Texte existant</b>	<b>Sources du texte proposé</b>	<b>Texte proposé</b>
<b>Chapitre quatre - La suite</b>		
<b>26.</b> L'édification d'une société de l'information sera une opération de longue haleine. Nous nous engageons donc à rester pleinement mobilisés, aux plans national, régional et international, pour assurer le suivi dans la durée de la mise en oeuvre des accords et des engagements pris pendant le processus du SMSI et pendant ses Sommets de Genève et de Tunis. Compte tenu des nombreux aspects que revêtira l'édification de la société de l'information, il faut que toutes les parties prenantes coopèrent efficacement, dans le respect de leurs mandats et en mobilisant leurs connaissances spécialisées.	Etats-Unis d'Amérique, Turquie	<i>26. ..., pour assurer le suivi dans la durée de la mise en oeuvre des <del>accords</del> <b>décisions</b> et des engagements pris pendant le processus du SMSI et pendant ses Sommets de Genève et de Tunis ...</i>
<b>27.</b> [Nous sommes d'avis que le suivi de la gouvernance de l'Internet devrait être séparé des autres opérations et organisé selon les propositions exposées dans le chapitre trois.]	Turquie, Arabie saoudite  Fédération de Russie	<i>[N'acceptent pas que le suivi de la gouvernance de l'Internet soit séparé des autres opérations; proposent que ce paragraphe soit supprimé ou reformulé]  [Supprimer ce paragraphe]</i>

Texte existant	Sources du texte proposé	Texte proposé
<p><b>28.</b> Nous demandons au Secrétaire général du Sommet de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les conclusions auxquelles parviendra le Sommet.</p>	<p>Pas de changement</p>	
<p><b>29.</b> Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'assurer - avec le concours de toutes les parties prenantes, et en utilisant pleinement les mécanismes de coordination existants au sein de l'Organisation ou avec elle - le suivi sur le long terme au sein du système des Nations Unies des accords et engagements pris au SMSI et de prévoir le soutien d'un secrétariat adéquat. Il lui est en outre demandé de soumettre un rapport périodique à l'Assemblée générale des Nations Unies sur ces activités de suivi.</p>	<p>Etats-Unis</p> <p>Brésil</p> <p>Australie, Union européenne, Egypte, Arabie saoudite, Fédération de Russie</p> <p>Turquie</p>	<p><b>29.</b> ... les mécanismes de coordination existants au sein de l'Organisation [ou avec elle] - le suivi sur le long terme au sein du système des Nations Unies des <del>accords</del> <b>décisions</b> et engagements pris au SMSI [et de prévoir le soutien d'un secrétariat adéquat.]</p> <p><b>29.</b> ...- avec le concours <b>des gouvernements et</b> de toutes les parties prenantes, ...</p> <p><i>[Relèvent le lien direct avec les paragraphes 10 et 11 du chapitre un de la Partie opérationnelle, et se réservent le droit de revenir sur le paragraphe 29 lors de la discussion sur les paragraphes 10 et 11]</i></p> <p><i>[Supprimer le paragraphe 29 afin de ne pas faire double emploi avec les paragraphes 10 et 11 du chapitre un].</i></p>

---